Retrait des nouvelles modalités de formation continue 2026-2030 des professeurs des écoles dans le Finistère

Nous, signataires de la pétition ci-dessous, exigeons :

- Le respect de nos obligations réglementaires de services définies par le décret n°2017-44 du 29 mars 2017 qui prévoient *« Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique »* (au prorata de son temps de travail rémunéré)
- Le respect du libre-choix des animations pédagogiques et de la formation continue,
- Des formations choisies par les collègues, dans un catalogue de formations, qui ne se résument pas à la mise en œuvre de réformes politiques
- Le respect du caractère strictement facultatif de la co-observation, des visites des CPC que ce soit dans le cadre des deux jours de stage imposés ou dans le cadre de la préparation de la constellation

NOM Prénom	Qualité	Commune	Signature

À renvoyer à l'adresse suivante snudi29@gmail.com